

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

CONVOCATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui doit se tenir à la *Salle de sports André Condette*

<u>Le vendredi 09 juin 2023</u> À 19 heures 00

ORDRE DU JOUR:

Elections sénatoriales :

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais invite les Conseils Municipaux à se réunir le Vendredi 09 juin 2023 afin de désigner : <u>9 suppléants</u> (commune de 9 000 à 30 000 habitants) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (article R.132). <u>Les Conseillers Municipaux sont délégués de droit (article L.285)</u>.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée (chaque liste doit se présenter sous une dénomination propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible);
- Les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats;
- Les listes doivent être remises 48 heures avant le scrutin soit le 07 juin 18h00.
- Présentation des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation des comptes rendus des séances de Conseil Municipal du 28 février et 29 mars 2023.

I. Finances / Marchés :

- Election du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 (vote à main levée).
 - 1) Approbation du Compte de gestion du receveur 2022 dressé par Madame Laurane Merrall.
 - 2) Approbation du Compte Administratif communal 2022.
 - 3) Affectation du résultat 2022.
 - 4) Décision Modificative n°1-2023.

.../...

- 5) Attribution des subventions exceptionnelles.
- 6) Participation pour les Saint-Martinois inscrits à l'Ecole d'Arts de Boulogne-sur-Mer.

II. Administration Générale :

7) Communauté d'Agglomération du Boulonnais /Listes des délibérations examinées et procès-verbaux approuvés par le bureau et conseil communautaire.

III. Ressources Humaines:

- 8) Modification du tableau des emplois permanent de la collectivité 2023. Création d'un poste d'Ingénieur territorial.
- 9) Titres restaurant pour le personnel communal.

IV. Information:

10) Dématérialisation du Conseil Municipal.

Saint-Martin-Boulogne, le 1er juin 2023

Visa du DGS

Le Maire, Raphaël JULES